



Commune de PRAZ-SUR-ARLY

Evaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme

17 février 2009



SOMMAIRE

1. Analyse de l'état initial de l'environnement	1
1.1. Profil environnemental du territoire communal	1
1.2. Identification et hiérarchisation des enjeux	21
2 - Analyse de la compatibilité du PADD avec les enjeux environnementaux	24
3 - Analyse des effets de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement et présentation des mesures permettant de réduire, compenser voire supprimer ces effets	25
3.1. Analyse des incidences de la mise en œuvre du PLU sur l'équilibre global du territoire	25
3.2. Analyse des incidences de la mise en œuvre du PLU sur les dimensions de l'environnement	27
3.3. Analyse des orientations d'aménagement	36
4 - L'articulation du plan avec les autres plans, schémas et programmes	42
5 - Les mesures de suivi	44
6 - Les méthodes employées	45
7 - Le résumé non technique	48

1. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

1.1.1. Les caractéristiques physiques du territoire

Topographie

Située entre la chaîne des Aravis et le massif du Beaufortain, la commune de Praz-sur-Arly s'est développée dans la vallée de l'Arly à environ 1025 mètres d'altitude. Cette vallée, qui marque le début du Sillon Alpin, est relativement ouverte entre Megève (5 km en amont) et les gorges encaissées de l'Arly en aval. Le Val d'Arly relie le Faucigny (vallée de l'Arve) au Grésivaudan (Combe de Savoie Ugine - Albertville - Montmélian - Grenoble). Des points hauts dominant la vallée au droit de la commune : le Crêt du Midi (1890 m) et la Tête du Torraz (1930 m).

Le territoire communal, qui s'étend sur près de 2260 ha, présente un versant ubac (rive gauche de l'Arly) et un versant adret (rive droite de l'Arly), le village s'étant développé en fond de vallée.

Géologie

Le substratum de la commune est constitué de calcaires et de schistes du jurassique inférieur et moyen, c'est-à-dire déposés durant le Lias (entre -200 et -180 millions d'années) et le début du jurassique moyen (entre -180 et -175 millions d'années). Des alternances de calcaires et de schistes rattachés au Bajocien sont visibles dans les Gorges des torrents de Praz et du Jorraz vers 1300 m d'altitude. Les schistes liasiques s'altèrent parfois pour former une frange plus ou moins épaisse de terrains argileux (colluvions) qui peuvent être présents sous les moraines ou les alluvions torrentielles.

Des formations triasiques (dolomies, cargneules, et gypse) affleurent localement dans divers secteurs de la commune, à la faveur de talus (route de la Béroude) ou des gorges des torrents (torrents de Cassioz et des Varins). Localement, des placages d'éboulis schisteux sont également observables (versant Nord du Crêt du Midi, Maubérou, versant dominant La Tonnaz...). Quelques cônes de tuf (formation récente) sont présents au lieu-dit "Le Villard".

Le fond de la vallée de l'Arly est occupé par des alluvions fluviatiles récentes déposées par le cours d'eau. Les principaux torrents ont édifié des cônes de déjection plus ou moins vastes. Le plus important est celui du torrent du Praz sur lequel est bâti le village de Praz-sur-Arly.

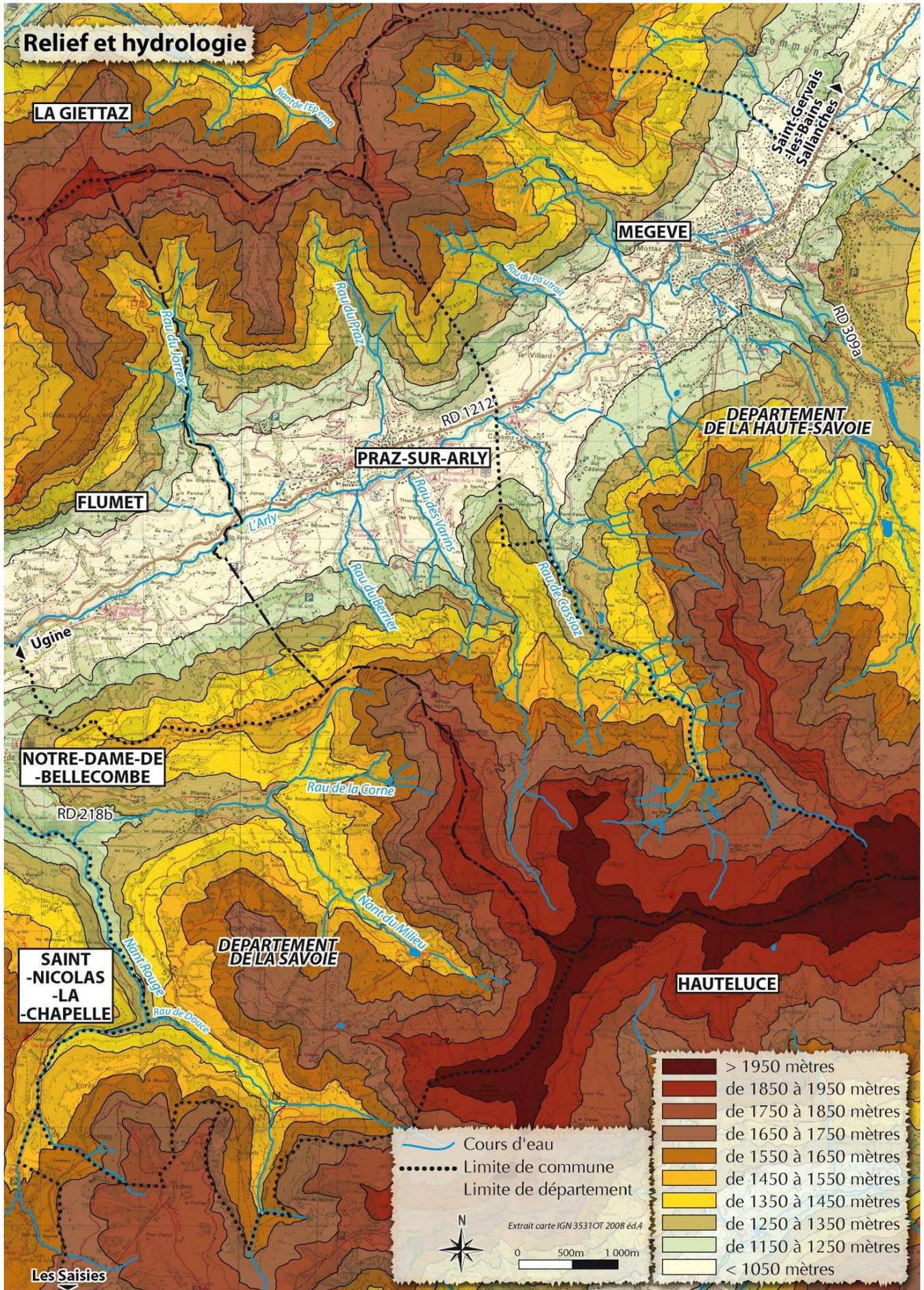
Atouts/faiblesses du territoire :

Une topographie contraignante rendant difficile l'organisation du tissu urbain (rupture topographique, constructions dans la pente,...), mais qui limite le mitage de l'espace.

Des caractéristiques géophysiques (topographie et géologie) entraînant des risques de glissement de terrain et d'avalanche.

Une variation d'altitude entraînant une diversité des milieux naturels (boisements diversifiés, pâturages, landes, zones humides,...) et des perceptions paysagères remarquables.





1.1.2. Le patrimoine naturel et agricole

Le contexte général

En raison d'une altitude variant de 1000 m à 2000 m, le territoire communal présente une grande diversité de milieux en lien avec les différents étages et la vocation agricole des espaces : vallée alluviale de l'Arly, boisements rivulaires, prairies et pelouses d'altitude, pâturages, tourbières et zones dépressionnaires humides, boisements de feuillus, boisements de conifères, landes,...

L'urbanisation est relativement bien regroupée dans le fond de vallée, en bordure de la RD 1212, longeant également le cours de l'Arly. Toutefois, certains hameaux sont perchés sur les versants : les Grabilles, la Béroutte, la Tonnaz, les Granges, les Varins. Ils concernent soit des exploitations agricoles, soit un développement résidentiel comme le long de la route des Esserts par exemple.

Les espaces agricoles

Avec plusieurs appellations d'origine contrôlée (Beaufort, Abondance, Chevrotin, Gruyère et Reblochon), l'élevage laitier est la principale activité agricole et permet une gestion active de l'espace et de la biodiversité (double fonction des prairies : production de foin et pâture). Les surfaces d'alpages représentent 570 ha soit 65% des espaces agricoles du territoire et sont partagés par 13 exploitations.

L'étage sub-montagnard, domaine des pâturages d'altitude, constitue le secteur de plus grand intérêt écologique. La diversité des milieux (forêts, pelouses, rochers, marécages), leur répartition en altitude, les différentes expositions auxquelles ces milieux sont soumis sont autant de facteurs favorables à une flore et une faune riches.



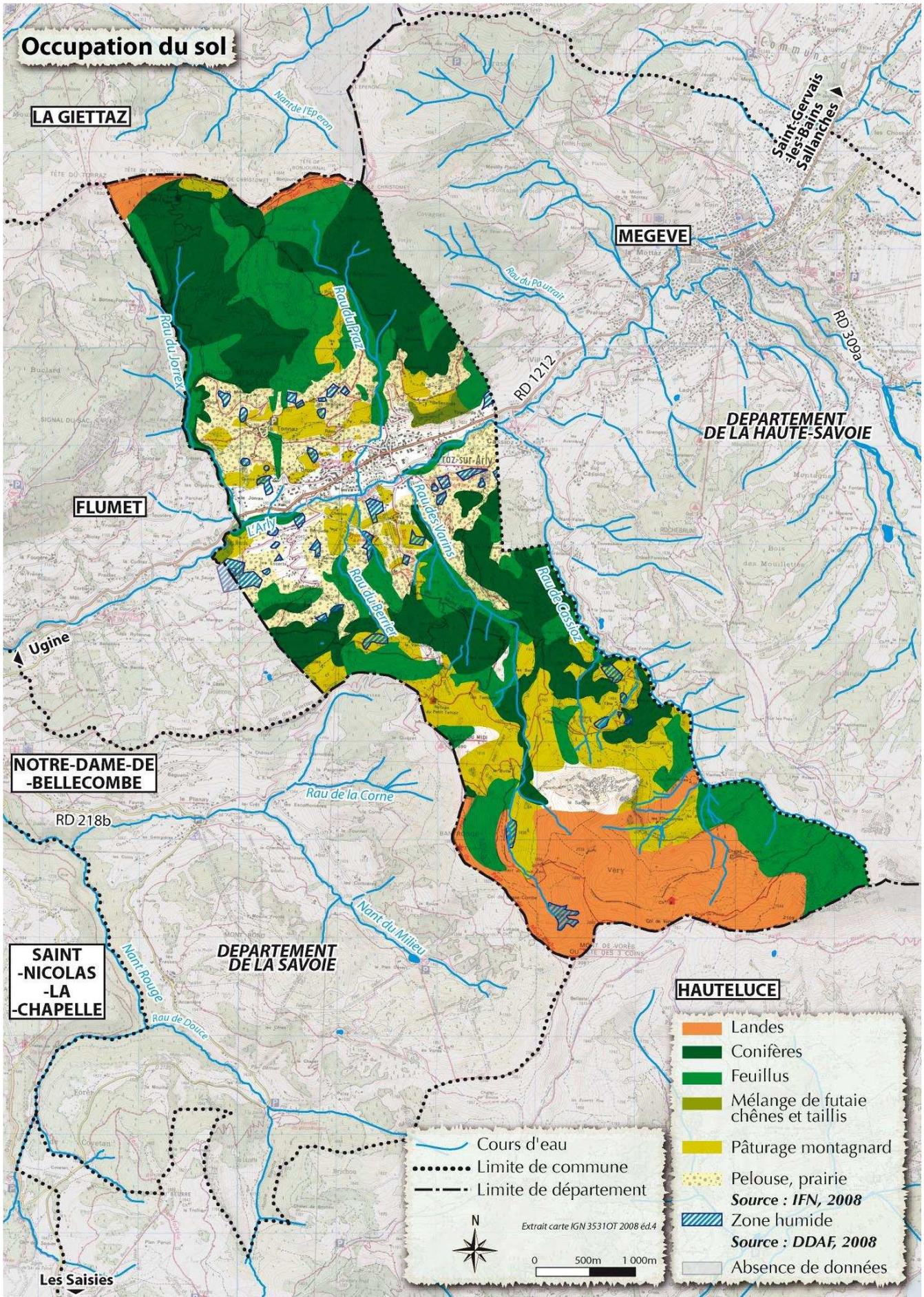
Les espaces boisés

La couverture forestière représente environ 1000 ha (soit 45% du territoire communal), dont 22% est publique. Les espaces boisés se retrouvent selon différentes formes sur le territoire : bois de résineux sur les pentes, des taillis de feuillus en plaine, des ripisylves en bordure de l'Arly et de certains de ses affluents. Ces espaces constituent des zones refuges réservoirs de biodiversité et participent aux continuités naturelles permettant le déplacement des animaux.

La commune est essentiellement recouverte de forêts de résineux ou de forêts mixtes selon les altitudes. Ainsi, l'étage montagnard de 1200 à 1500 m environ, est essentiellement constitué de hêtres et de sapins (hêtraies-sapinières) auxquelles espèces s'ajoute fréquemment l'épicéa. La hêtraie sapinière présente une flore classique composée d'Aspérule, de Dentaires, d'Oxalis, de Chèvrefeuilles... La forêt montagnarde a été autrefois en partie défrichée dans les secteurs favorables (pentes douces, bonne exposition) à la création de prairies de fauche et de pâturages. Ceux-ci en partie abandonnés actuellement sont peu à peu reconquis par la forêt.

L'étage sub-montagnard, de 1500 à 2000 m environ, est caractérisé par la présence exclusive de l'épicéa. La forêt, formant rarement de grandes étendues compactes, est surpassée en quelques points par une lande à Rhododendrons tandis que les couloirs frais à avalanches sont colonisés par l'Aulne Vert.





Les inventaires et recensements

Le territoire communal ne présente aucun espace naturel remarquable faisant l'objet d'une protection réglementaire. Peu de recensements naturalistes ont été réalisés, malgré la présence d'espaces naturels de grand intérêt écologique.

La partie Sud-Est du territoire communal est concerné par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de type II :

- "*Ensemble de zones humides du Nord du Beaufortain*" : Ce grand ensemble de près de 7700 ha, abrite 7 habitats d'intérêt communautaire (landes alpines et boréales, landes à *Arcostaphylos uva-ursi*, prairies à molinie et communautés associées, prairies de fauche de montagne, bois d'épicéas à sphaignes, tourbières hautes à peu près naturelles, tourbières de transition, bas-marais alcalins), 19 espèces végétales d'intérêt patrimonial (dont l'Andromède à feuilles de polium, des lycopodes, le Trientale d'Europe, l'Airelle à petit fruit, la Canneberge) et 8 espèces animales d'intérêt patrimonial (grenouille rousse, tétras lyre, tarier des prés,...).
- "*Ensemble de zones humides des environs de Combloux et Megève*". Ce vaste ensemble naturel de près de 5700 ha, abrite deux habitats d'intérêt communautaire (prairies à molinie et communautés associées, bas marais alcalins), 24 espèces végétales d'intérêt patrimonial (dont la Laîche de Magellan, le Dactylorhize de Traunsteiner, la Pédiculaire des marais et de forêts, la Pyrole intermédiaire et la Pyrole à feuilles rondes), et 7 espèces animales d'intérêt patrimonial (grenouille rousse, triton alpestre, pie grièche écorcheur, azuré de la sanguisorbe, lézard vivipare,...).

Ces ZNIEFF soulignent l'intérêt écologique de ce bassin, lié à la présence de nombreuses zones humides et mettent en évidence leurs fonctionnalités naturelles (de nature hydraulique et liée à la préservation des populations animales et végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction). Ce secteur représente un enjeu pour la conservation d'espèces remarquables particulièrement sensibles à la qualité du milieu.

Le territoire présente en effet un réseau complexe de milieux humides entre la rivière (l'Arly), ses affluents et les différentes zones humides. Ces espaces constituent des pôles de biodiversité pour la faune et la flore spécialement adaptée aux milieux humides.

Les zones humides du territoire ont fait l'objet en 2004 d'un inventaire réalisé par ASTERS. Cet inventaire, réactualisé chaque année, fait état d'un recensement de 46 zones humides sur le territoire communal, soit une surface concernant 42ha. Les formations végétales rencontrées concernent principalement des groupements à reine des prés et des communautés associées, des formations à grandes laîches et des roselières. Chacune de ces zones a été évaluée pour leur intérêt floristique, faunistique et hydraulique. Ainsi, 17 zones humides présentent un intérêt floristique moyen, 2 présentent un intérêt faunistique fort et 21 zones humides présentent un intérêt hydraulique moyen à fort. De nombreuses dégradations de ces milieux sont observées, avec pour cause principale le drainage et le tassement des sols.



Les zones humides

Définition

« Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée ».

Fonctions écologiques :

Fonction hydrologique : maintien qualité des eaux (filtre épurateur physique et biologique), régulation des régimes hydrologiques

Fonctions biologiques : réservoir de biodiversité, fonction d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge, de repos pour certaines espèces

Valeurs ou services rendus :

Prévention des risques naturels : réservoir naturel, protection des sols

Production des ressources biologiques : herbages, pâturage,...



Le contexte faunistique

Au niveau de la grande faune, les mammifères terrestres identifiés sur la commune sont le cerf, le chamois, le chevreuil et le sanglier. La présence de lièvre, de renard roux et de blaireau est également confirmée sur la commune (fédération des chasseurs de Haute-Savoie, 2008).

Le secteur de Praz sur Arly / Megève abrite un certain nombre d'espèces patrimoniales d'oiseaux : grand duc, gypaète barbu, aigle Royal, autour des palombes, vautour fauve, lagopède alpin, faucon crécerelle, chouette hulotte,.... Un lieu de nidification de l'aigle royal est identifié à Praz-sur-Arly sur les falaises du Sangle et au-dessus des Chavannes.

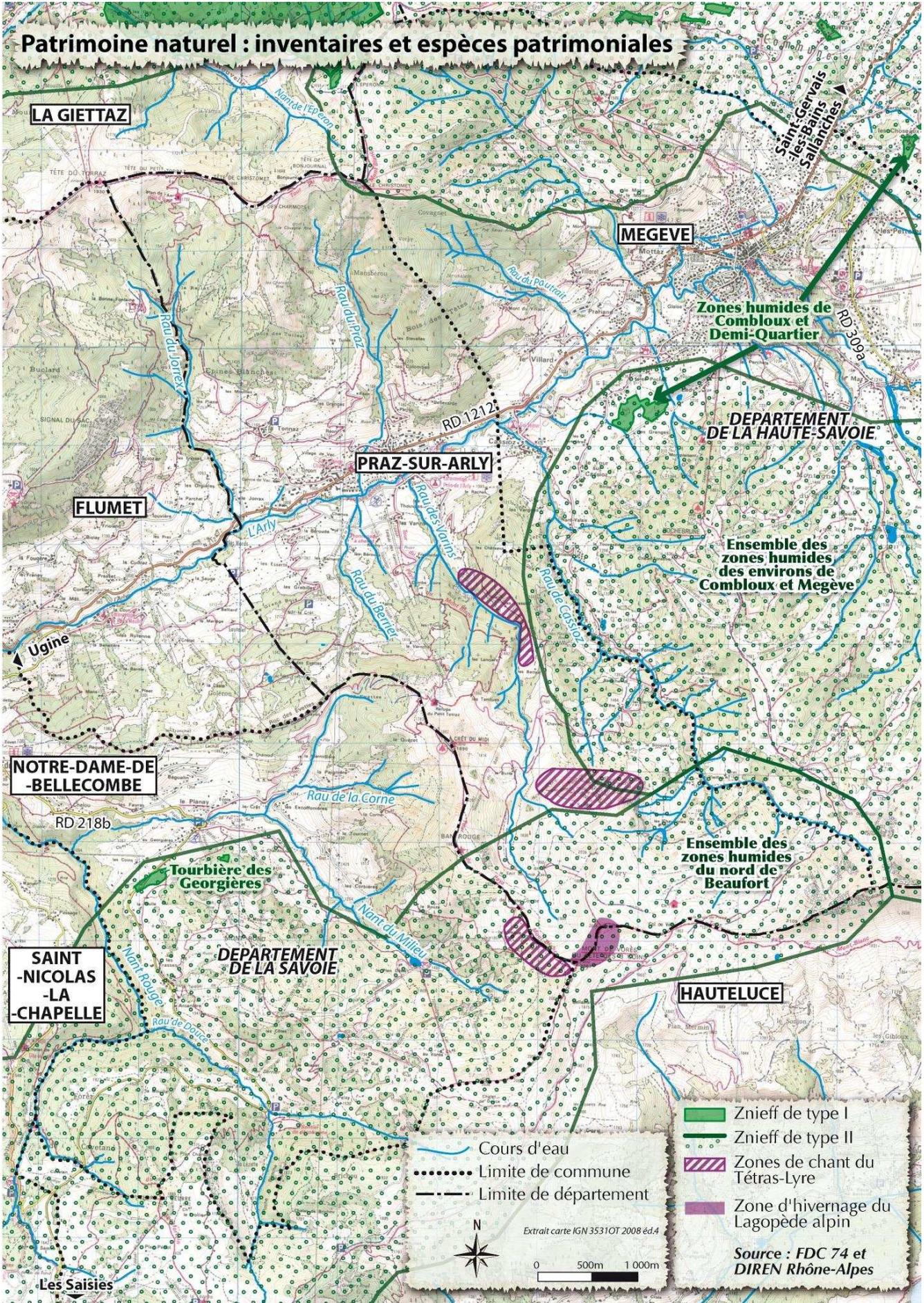
Le tétras-lyre se rencontre le plus souvent à la limite supérieure de la forêt, entre 1400 m et 2300 m. Son domaine vital s'étend sur 50 à 400 hectares avec plusieurs domaines saisonniers. Les zones d'hivernage et de nidification identifiées se situent en dessous du Mont Vorès (Combe de Vorès), de la montagne du Sangle ou du secteur de la Limace. La zone de reproduction et d'élevage se situe sur les deux versants de la combe. Une zone de chant est recensée en rive droite du torrent des Varins.



Les populations piscicoles de l'Arly sont plus communes (truite fario, ablette) et aucune espèce remarquable n'a été recensée lors des dernières pêches réalisées par la DDAF. A noter, que l'Arly abritait, il y a plus de 10 ans, une population de chabot (inscrit en annexes II et IV de la directive Habitats). L'Arly est classé en première catégorie piscicole.

Le territoire communal présente également un intérêt entomologique (libellules et papillons en lien notamment avec les zones humides, mais aussi avec les prairies et pâturages alpins extensifs) et pour les amphibiens (triton alpestre).

Patrimoine naturel : inventaires et espèces patrimoniales



Les fonctionnalités écologiques

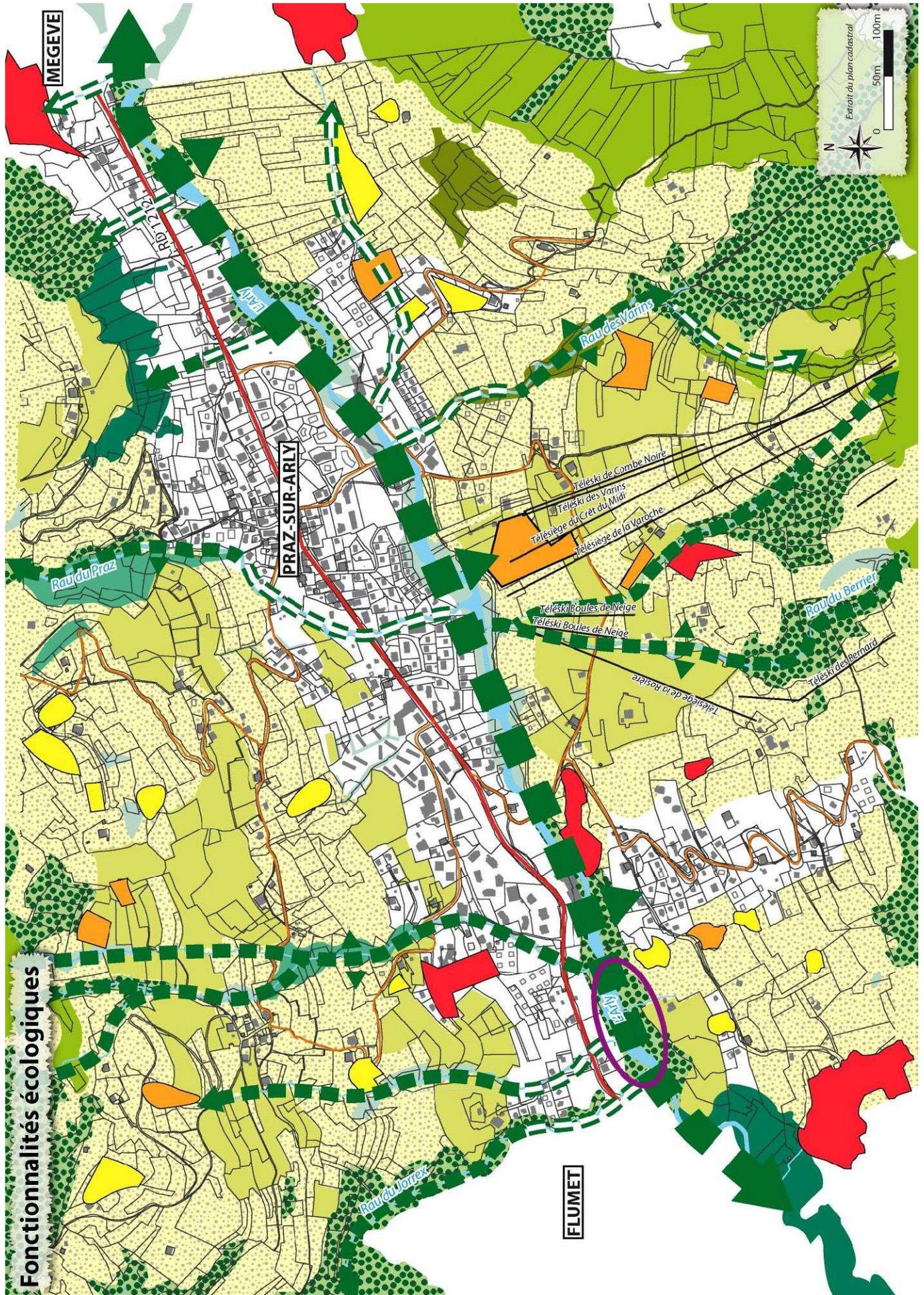
La vallée de l'Arly, qui présente une urbanisation presque continue, sépare le massif des Aravis du massif du Beaufortain. La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord identifie d'ailleurs le plateau du Véry comme espace de continuité et corridor écologique entre les Aravis et le Beaufortain. Entre le bourg de Praz-sur-Arly et celui de Flumet, se trouve le dernier corridor écologique d'importance entre les deux massifs.

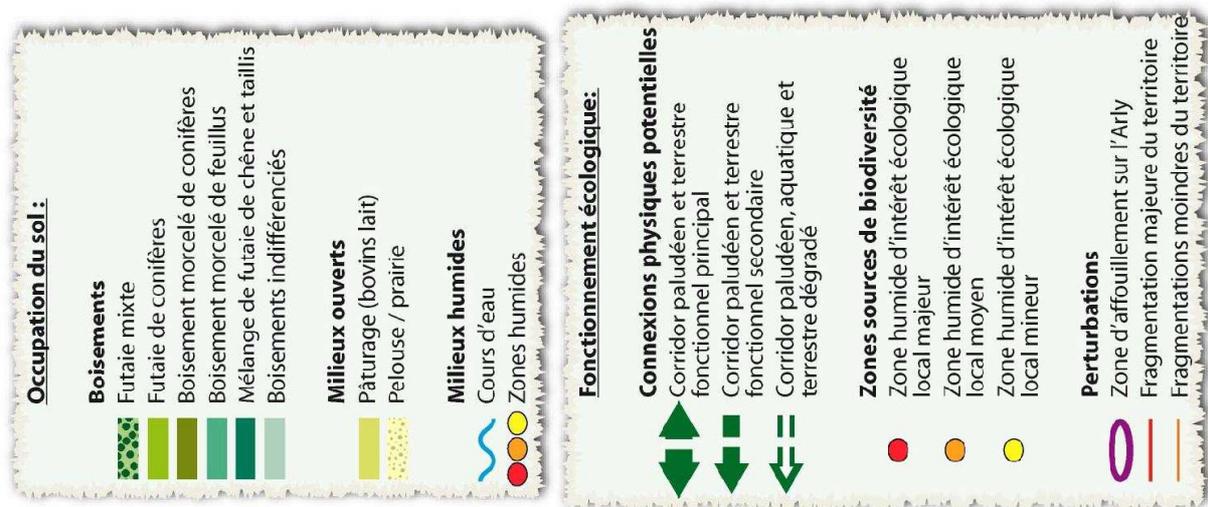
Les échanges écologiques sont relativement libres sur le territoire, de part et d'autre du val d'Arly. La fragmentation écologique est plus importante dans la vallée et les échanges sont plus restreints. D'après la fédération de chasse de Haute-Savoie, la grande faune se déplace le long de l'Arly et de ses affluents, mais ne traverse que très rarement la vallée. Les échanges entre les deux massifs sont donc limités au droit du territoire communal. En effet, avec un trafic routier de l'ordre de 7000 véhicules/jour, la RD 1212 constitue un obstacle important pour les déplacements de la faune. La topographie peut également renforcer l'effet d'obstacle avec des pentes relativement fortes par endroit (lieu-dit "Bellevarde").

**Urbanisation et corridor
écologique dans le val d'Arly**

A l'échelle du territoire communal, le principal axe de déplacement de la faune est constitué par le cours de l'Arly et ses abords (corridor paludéen). Cette rivière, en lien avec les tourbières et les prairies humides, constitue un réseau complexe de zones humides dans lequel les échanges écologiques sont nombreux. Chacun des ruisseaux et torrents constituent des corridors écologiques reliant ainsi les sommets au fond de vallée.

Cependant, le cours de l'Arly présente de nombreux seuils parfois infranchissables pour la faune piscicole. Sa fonctionnalité en tant que corridor aquatique n'est donc pas complètement assurée et mériterait d'être renforcée par une préservation de l'aspect sinueux du cours d'eau et de l'adoucissement des seuils pour permettre aux espèces de salmonidés notamment de rejoindre le cours de l'Isère en aval et d'alimenter les populations piscicoles présentes dans l'Isère. Les échanges écologiques entre l'Arly et ses affluents sont quelques fois gênés par des ouvrages hydrauliques qui réduisent les possibilités de passage de la faune terrestre.





Les corridors écologiques

Définition

« Espaces naturels ou subnaturels libres d'obstacle (haies, cours d'eau) reliant deux pôles de biodiversité (forêts, zones humides). »

Rôles

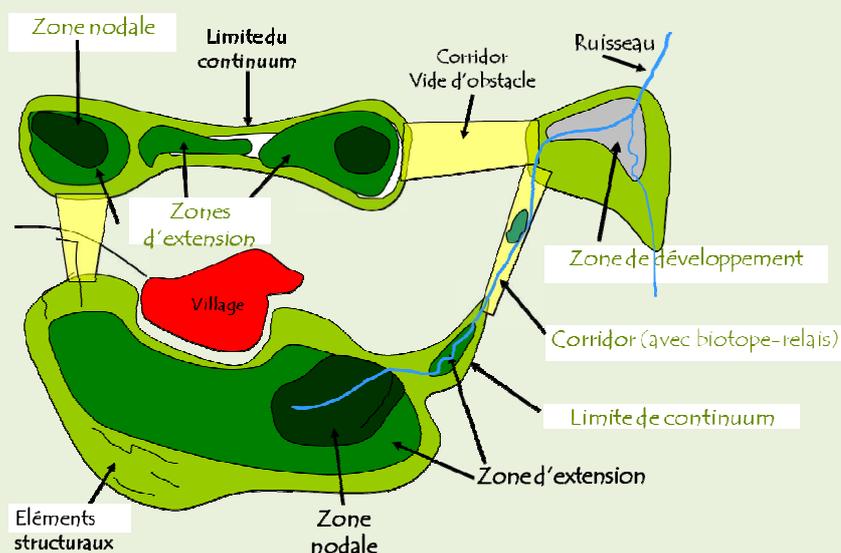
Ils répondent aux fonctions vitales de tous les êtres vivants :

- **se nourrir** : la diminution de la surface vitale des espèces et la simplification des habitats naturels provoquent le mouvement des populations animales,
- **se reproduire** : plus une population est de faible taille, plus les individus ont besoin de se déplacer pour échanger de nouveaux gènes (brassage génétique),
- **se réfugier** : en toute saison, les organismes vivants doivent se protéger des agents extérieurs physiques (froid, sécheresse,...) ou vivants (prédateurs, parasites,...).

Ils contribuent à rompre l'isolement des habitats naturels et réduisent la fragilité des espèces.

Ils sont un élément du réseau écologique qui garantit le maintien d'une diversité biologique importante.

Ils garantissent le maintien de la diversité spécifique (nombre d'espèces) et génétique (variabilité des gènes au sein d'une même espèce) dans un espace paysager transformé par l'homme.



Comment préserver les corridors écologiques

Dans le cadre du plan local d'urbanisme :

- Identifier les pôles de biodiversité et les axes de déplacement de la faune,
- Matérialiser ces espaces sur le plan de zonage (zone naturelle avec largeur suffisante pour les corridors)
- Proscrire l'urbanisation sur ces espaces dans le règlement
- Limiter la fragmentation de l'espace : urbanisation linéaire, nouvelles infrastructures, mitage,...
- Éviter la rupture des continuités existantes

Dans la gestion du territoire communal :

- Rétablissement des continuités écologiques (passage à faune)
- Préserver les haies existantes et reconstituer le réseau bocager entre les pacages,
- Maintenir et/ou restaurer les liens entre les zones humides et les ruisseaux.

Atouts/faiblesses du territoire

Une mosaïque de milieux ouverts (landes, prairies, pâtures, zones humides) et de milieux fermés (boisements de résineux, de feuillus) permettant la présence d'espèces animales et végétales remarquables (lagopède, aigle royal, tétras lyre).

Un réseau complexe de zones humides, relativement dégradées, mais présentant des rôles hydraulique et écologique importants.

Des échanges écologiques fonctionnels sur chacun des versants, mais des échanges limités de part et d'autre de l'Arly, en raison d'une urbanisation continue et d'une route supportant un trafic important.

1.1.3. La ressource en eau

Hydrologie et qualité des eaux

L'Arly prend sa source en Haute-Savoie en amont de Megève et rejoint l'Isère après avoir parcouru un trajet de l'ordre d'une trentaine de kilomètres et drainé un bassin versant d'environ 670 km². Un contrat de rivière est actuellement en cours de préparation sur le bassin versant.

Dans la traversée de Praz-sur-Arly, l'Arly reçoit cinq affluents d'importance variable :

- en rive gauche, les ruisseaux du Cassioz, des Varins, et du Berrier,
- en rive droite, ceux du Praz et du Jorrax.

D'une manière générale, l'Arly coule dans un lit qui tend à s'enfoncer dans les alluvions du fond de vallée. Malgré les seuils et les protections de berges existants, des affouillements localisés peuvent être observés. Le profil du lit est en outre localement modifié par des remblais (parfois importants) qui réduisent la capacité d'écoulement et tendent à accélérer les écoulements. L'accélération des écoulements se traduit en effet par des affouillements latéraux et un enfoncement du lit. Ces phénomènes accentuent un enfoncement généralisé du lit de l'Arly observé depuis plusieurs décennies et en partie lié aux prélèvements de matériaux qui furent pratiqués dans le passé. L'enfoncement du lit de l'Arly et les affouillements des berges participent localement à la déstabilisation des versants. C'est notamment le cas à hauteur du lieu-dit "Le Pettex", aux Confins de Praz-sur-Arly et de Flumet.

Les eaux superficielles présentent une bonne qualité au droit du territoire communal (SEQEau version 2 sur le cours de l'Arly, 2004). La mise en service de la station d'épuration, en 2002, a permis d'améliorer considérablement la qualité des eaux de l'Arly.

Hydrogéologie et production d'eau potable

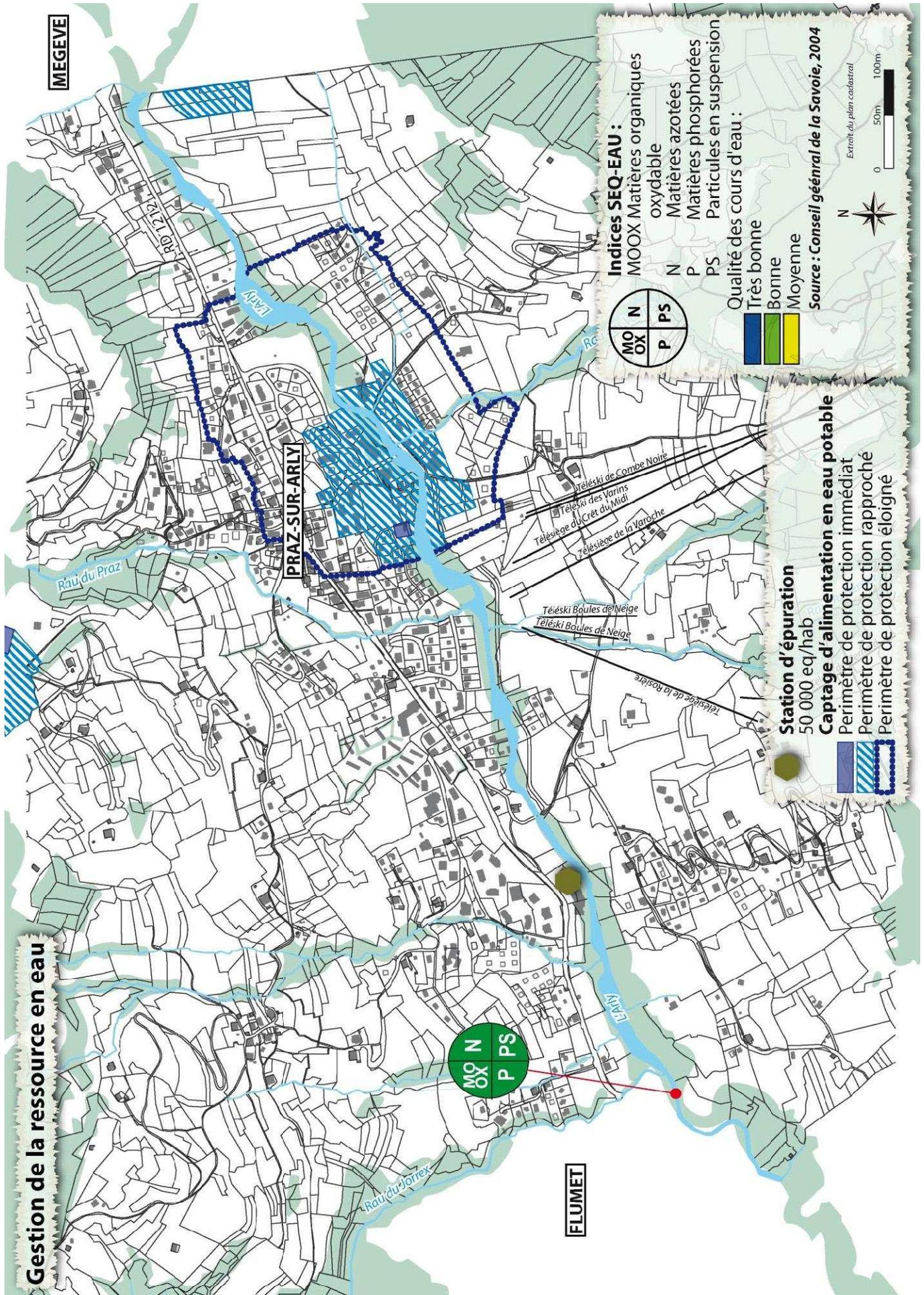
Le contexte géologique (zone argilo-schisteuse) engendre une faible perméabilité et par conséquent des aquifères de versant relativement réduits. Le réseau fissural tectonique des marno-calcaires et des schistes peuvent donner naissance à des sources captées par des privés (hameaux du Tonnaz et de Belvarde). En revanche, les alluvions fluvio-lacustres du val d'Arly renferment une nappe importante (remplissage de l'ombilic), dont le niveau piézométrique au repos se situe aux alentours de -4 mètres. Cette nappe est couverte par un toit argileux imperméable.

L'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable de la commune provient majoritairement de l'exploitation de cette nappe (pompage du Marais). Cette ressource en eau potable est complétée par le captage des Combes (ressource gravitaire résultant du réseau de fissures ouvertes liées aux grands glissements de terrain), qui représente 8% des capacités globales en eau potable des ressources communales.

La nappe du haut val d'Arly, qui s'étend de Megève au seuil de Praz-sur-Arly est exploitée au droit du pompage du marais, localisé dans le centre bourg. Les deux forages, profonds d'environ 27 m, permettent d'avoir un débit moyen journalier d'environ 3 120 000 litres. La consommation d'eau potable est d'environ 335 000 litres par jour et correspond à environ 13% de la ressource globale disponible sur la commune. Mais la fréquentation touristique augmente, jusqu'à 4 fois en haute saison, les besoins d'eau potable.

La neige de culture est actuellement produite uniquement à partir du réseau d'eau potable de la commune. La consommation annuelle moyenne pour les canons à neige est de 30 000 m³/an. La création d'une retenue collinaire est en projet sur la commune de Flumet afin d'augmenter les volumes de neige artificielle.

La consommation d'eau potable (habitants et canons à neige) est estimée à 1 435 m³/jour en 2010, soit 42,72 % de sa capacité. La part dédiée à la production de neige artificielle est de 10 à 20 % selon les années (soit entre 14 000 et 30 000 m³). La construction d'une nouvelle retenue collinaire afin de produire plus de neige artificielle est en projet sur la commune de Flumet.



La nappe semble présenter des capacités importantes. Le niveau de la nappe ne varie pas significativement, y compris lors des périodes de forte consommation (production de neige artificielle). Une étude est en cours (février 2009) afin d'analyser précisément les capacités de la nappe.

Les deux pompages bénéficient de périmètres de protection. Le périmètre de protection rapprochée du captage des Marais engendre une interdiction de constructions (chalets, immeubles, commerces, bâtiments agricoles, établissements classés,...) sur les parcelles proches et/ou en amont hydraulique. Seuls sont autorisés les équipements sportifs aménagés de plein air et gérés par la commune ne présentant pas de risques potentiels pour les eaux souterraines. Les excavations du sol et du sous-sol et les prélèvements ou les rejets à la nappe (forages, pompes à chaleur, puits d'infiltration). Les autres parcelles du périmètre rapproché peuvent rester constructibles, mais sous certaines conditions (absence de sous-sol, non emploi d'hydrocarbures pour le chauffage, collecte étanche des eaux usées).

Assainissement des eaux usées et pluviales

Le taux d'abonnés à l'eau potable raccordés à l'assainissement collectif est actuellement de 96 % (personnes utilisant des sources d'eau privées non comptabilisées). Le SIVU Praz-Megève effectue le traitement et la gestion des eaux usées. Le système d'assainissement est unitaire au droit de la zone d'urbanisation la plus dense et comporte plusieurs déversoirs d'orage. La longueur du réseau unitaire / séparatif s'élève à 16 km et se raccorde à une station d'épuration située au lieu-dit La Béroude. Il est composé de 2 collecteurs principaux : celui de praz, en rive droite de l'Arly, et celui en provenance de Megève, en rive gauche. Le réseau est principalement gravitaire. Seul le secteur Le Jorraz est raccordé via un poste de relevage.

La station d'épuration, qui présente une capacité d'épuration de l'ordre de 50 000 équivalent-habitant, traite les effluents des communes de Megève et de Praz-sur-Arly. La capacité résiduelle est d'environ 4 000 équivalent-habitant. Le milieu récepteur du rejet est le cours d'eau de l'Arly et l'élimination des boues produites se fait par incinération. Des apports d'eau parasites (2/3 des capacités), provenant du réseau unitaire, perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Des travaux sont projetés pour revoir le réseau en séparatif et réduire ces volumes d'eaux parasites.

La commune dispose d'une carte du zonage de l'assainissement collectif et non collectif, définissant ainsi les secteurs pouvant être raccordés au réseau d'assainissement collectif et les secteurs aptes à l'assainissement non collectif en fonction de la nature des sols (topographie, hydromorphie, épaisseur, perméabilité). Une très grande majorité des habitations sont localisées dans un zonage d'assainissement collectif ; seuls quelques hameaux (Tonnaz) et constructions individuelles éloignées du centre bourg sont en assainissement non collectif.

La commune dispose également d'une carte de zonage des eaux pluviales définissant les secteurs de collecte et stockage obligatoire (partie Ouest de la commune et secteurs en frange extérieure du centre bourg) et les secteurs où la rétention est obligatoire (soit par stockage collectif ou individuel soit par infiltration).

Atouts/faiblesses du territoire

Un réseau hydrographique très dense et de bonne qualité, support des échanges écologiques.

La présence d'une nappe puissante à proximité, permettant d'alimenter les besoins d'eau potable de la commune, mais une neige de culture produite uniquement à partir du réseau communal d'eau potable.

Un assainissement collectif très répandu et un dispositif de traitement des eaux usées de grande capacité, même si les eaux parasites issues du réseau unitaire, en réduisent les capacités d'épuration.

1.1.4. Les ressources : air, sol, énergie

La qualité de l'air

Aucune station de surveillance de la qualité de l'air du réseau « Association de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie » n'est située sur la commune, mais la qualité de l'air sur le territoire communal peut être qualifiée de bonne. En effet, aucun rejet atmosphérique industriel n'est recensé et les principales émissions de polluants proviennent des installations de chauffage et du trafic routier (7 000 véhicules/jour sur la RD 1212). Les habitations localisées en bordure de la RD 1212 sont particulièrement soumises à ces émissions de polluants.

Les sols

Le territoire communal est riche en sols de bonne valeur agronomique, notamment sur les versants. Aucune exploitation des matériaux (carrière) n'est réalisée sur la commune.

L'énergie

La part des logements collectifs est relativement équilibrée par rapport aux logements individuels (40%), plus énergivores que les logements groupés ou collectifs. Le parc de logements est relativement récent avec plus de 55% des logements construits après 1975 et 13% après 1990, pour lesquels les normes d'isolation sont plus efficaces.

Le mode de chauffage principal est le fuel, suivent le bois et l'électricité. Aucun chiffre de consommations énergétique n'est disponible.

La mise en place de panneaux solaires est autorisée sur le territoire. Actuellement, environ 30 m² de panneaux solaires ont été installés sur la commune. Beaucoup d'installations d'appoint (cassettes ou poêles) ont été installés en complément d'un chauffage principal au fuel ou à l'électricité dans des habitations privées. Aucune installation photovoltaïque n'est installée pour l'instant, mais plusieurs projets existent.

Atouts/faiblesses du territoire

Une bonne qualité de l'air sur un territoire peu soumis aux pollutions atmosphériques.

L'absence de mutualisation des sources d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

1.1.5. Les risques et nuisances

Les risques naturels

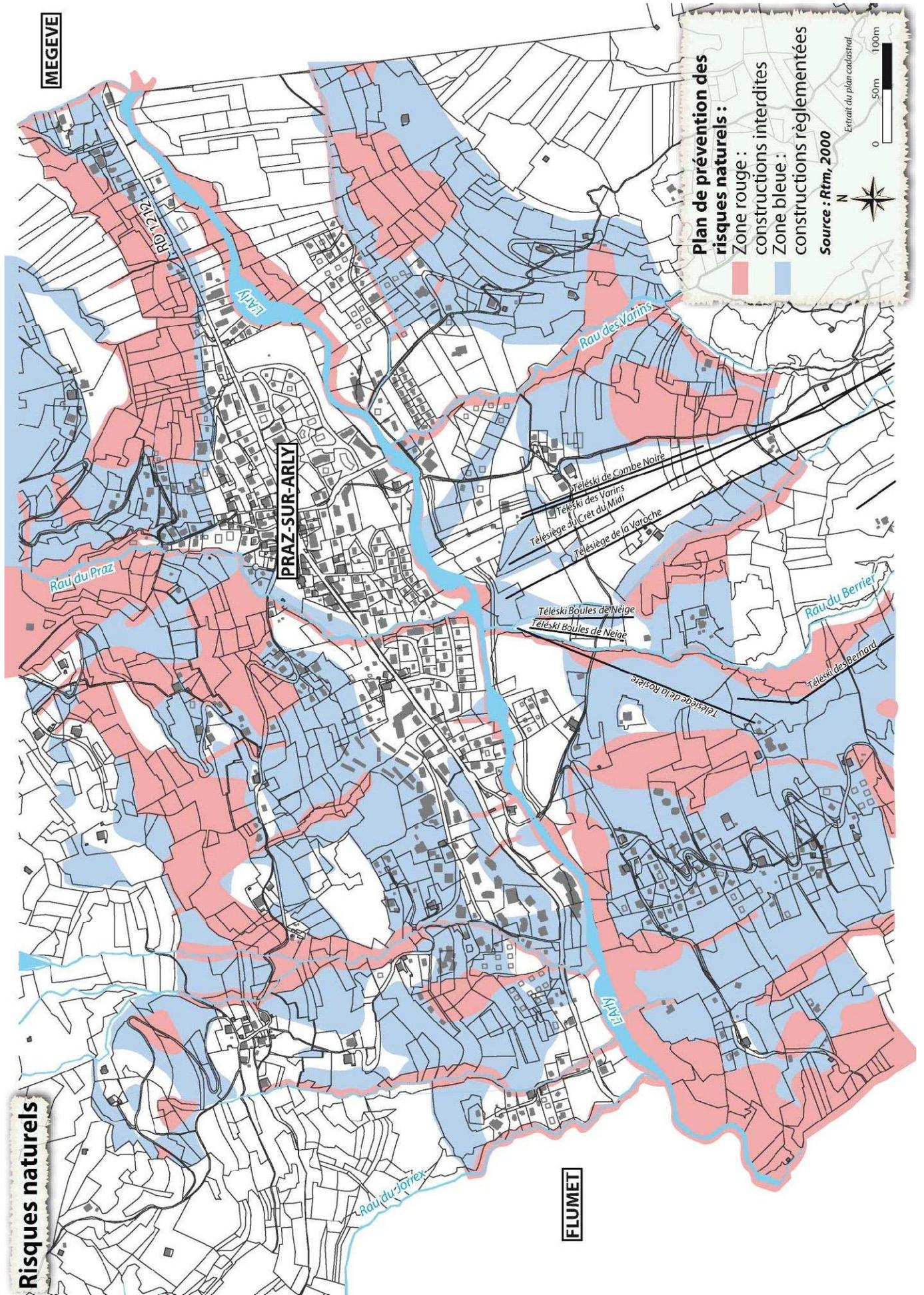
Différents types d'aléas sont présents sur le territoire communal : avalanche, glissement de terrain, chute de pierre, crue torrentielle, inondation. La majorité du territoire communal est concerné par un aléa (excepté le centre bourg), la plupart des cas de degré faible. Le champ d'expansion des crues de l'Arly est relativement peu étendu. En revanche, les zones de glissement de terrain et de crue torrentielle sont nombreuses et concernent certains secteurs urbanisés. Les risques d'avalanches ne concernent que les pistes de ski (partie Sud de la commune) et ne concernent aucune zone urbanisée.

La commune dispose d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé en 2000, qui identifie les secteurs soumis à forts risques et ne pouvant pas par conséquent être urbanisés. Aucune construction actuelle ne se situe en zone rouge. En revanche, un certain nombre d'habitations (environ 180 constructions) est localisé en zone bleue du PPR.

Les risques technologiques

Aucun risque technologique n'est recensé au droit du territoire communal. Il existe toutefois des dépôts d'explosifs et détonateurs au lieu-dit "les Varins", autorisés par arrêté préfectoral du 08/09/1992, au bénéfice de la Société de Développement Touristique de Praz-sur-Arly.

La présence d'une ligne électrique haute tension (63 kV) engendre certaines contraintes d'un point de vue de l'urbanisation.



Les nuisances sonores

Les principales nuisances sonores proviennent du trafic routier sur le principal axe de transport : la RD 1212, qui supporte un trafic de l'ordre de 7 000 véhicules/jour, dont 5.6% de poids lourds (trafic 2007).

Cet axe fait d'ailleurs l'objet d'un classement au titre des infrastructures sonores (arrêté préfectoral du 1 décembre 1998) : la route est en catégorie 4 dans la traversée de l'agglomération (largeur de bruit affectée : 100 m) et en catégorie 3 en dehors de l'agglomération.

Atouts/faiblesses du territoire

Des risques naturels très présents sur le territoire communal concernant les inondations, les crues torrentielles, les glissements de terrain et les avalanches.

Un document de prévention des risques naturels encadrant le développement urbain, mais un grand nombre de constructions en zone bleue du PPR.

Une absence de risques technologiques sur la commune.

Un trafic routier sur un axe structurant mais peu aménagé en faveur des modes doux.

1.2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

1.2.1. Synthèse des sensibilités environnementales

Des sensibilités écologiques liées :

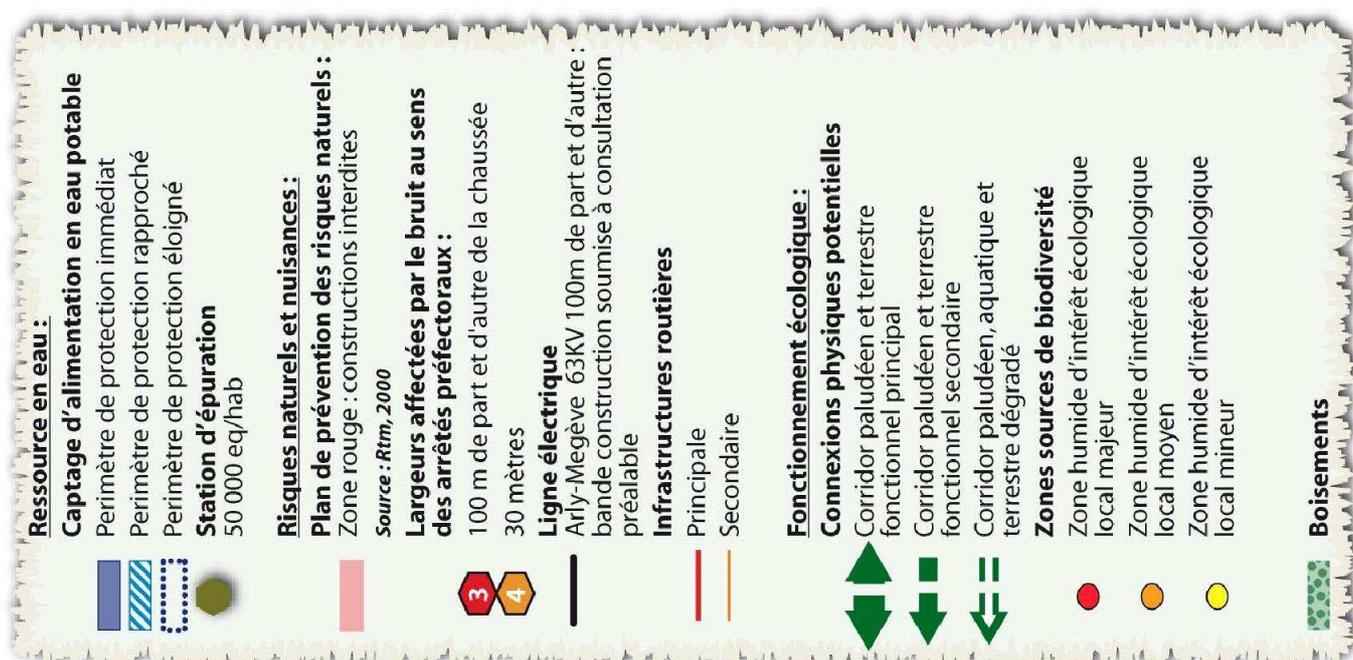
- à la présence de nombreuses zones humides (46 zones humides recensées)
- à la mosaïque prairies/boisements/landes/zones humides
- au val d'Arly, sa ripisylve et ses affluents
- à la succession de milieux suivant l'altitude (étage de végétation et biodiversité associée)
- à une fragmentation grandissante du territoire (forte pression urbaine dans la vallée conjuguée à une urbanisation linéaire et continue)

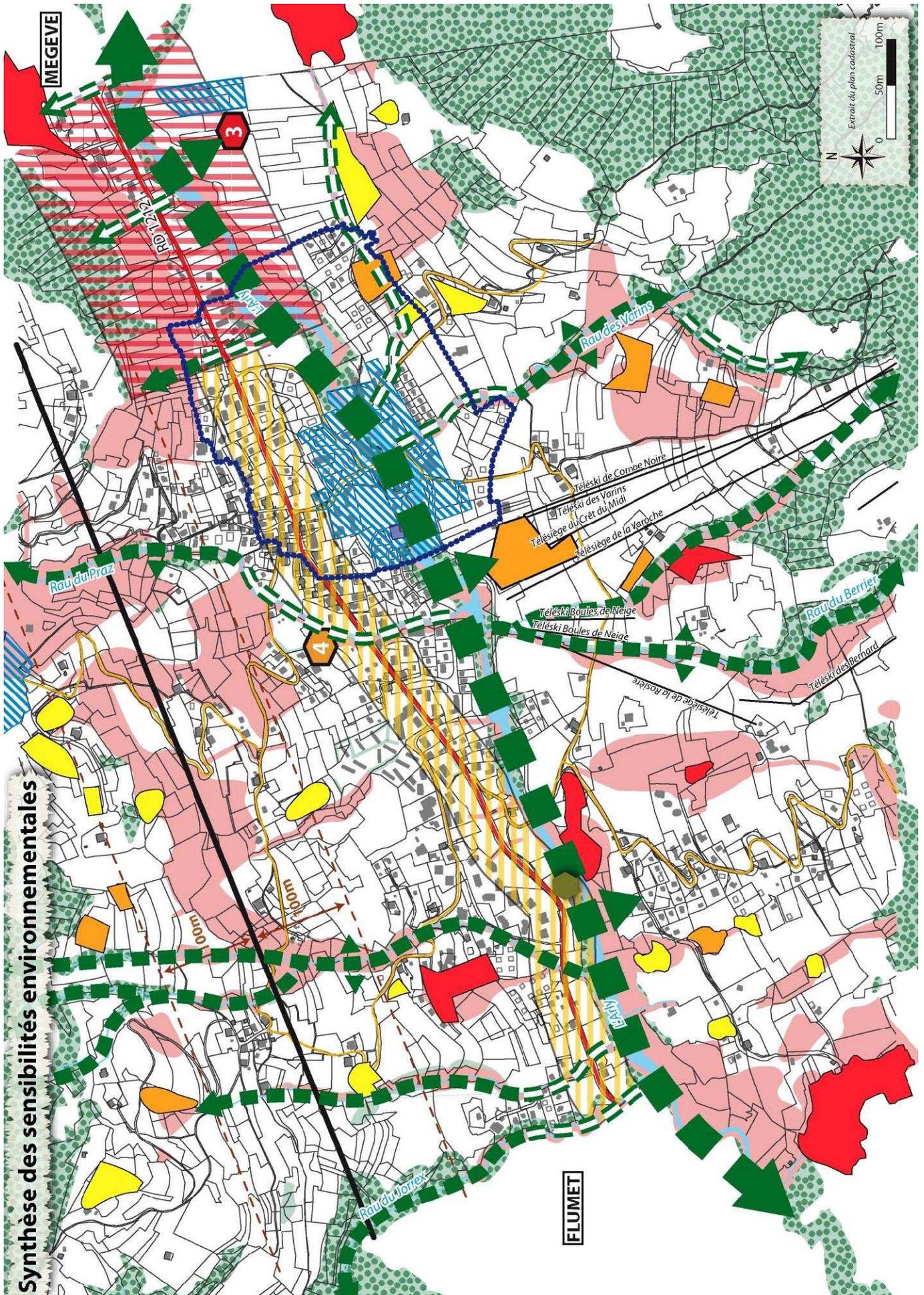
Des perturbations importantes du cycle de l'eau avec :

- d'importants prélèvements pour la consommation d'eau potable et la production de neige de culture (à partir du réseau communal), dont les quantités varient en fonction des saisons.
- des rejets d'effluents dans l'Arly, variables selon les saisons (gestion difficile des équipements d'assainissement et d'eau potable avec la variabilité des afflux touristiques)
- des dégradations des zones humides en raison du drainage de certains secteurs ou le tassement par des engins au droit du domaine skiable.

Une forte vulnérabilité aux risques naturels liée :

- aux risques d'inondations et notamment des crues torrentielles avec les nombreux affluents de l'Arly
- aux risques de glissement de terrain répandu sur chacun des versants.
- aux risques d'avalanche.





1.2.2. Synthèse des enjeux environnementaux

Qu'est-ce qu'un enjeu environnemental ?

On entend par enjeux d'environnement, les éléments de la problématique environnementale locale qui engagent fortement l'avenir du territoire et expriment sa vulnérabilité face au processus de développement. Ils peuvent être liés, par exemple, à :

- La richesse d'une composante ou d'une ressource à préserver ou valoriser.
- Une composante environnementale dégradée sous l'effet d'une pression trop forte.
- La fragilité d'une composante par rapport aux effets supposés mais méconnus d'une pression.
- La consommation des ressources.

Des enjeux thématiques :

- Préservation de l'intégrité et du fonctionnement des zones humides, qui ont un rôle hydraulique majeur sur le territoire communal.
- Maintien et amélioration des fonctionnalités écologiques : préservation des corridors écologiques, et notamment de largeurs suffisantes de part et d'autre des affluents de l'Arly.
- Préservation du champ d'expansion des crues de l'Arly et la non aggravation des risques d'inondations en limitant l'imperméabilisation des espaces.
- Gestion parcimonieuse de la nappe du haut val d'Arly, même si ses capacités semblent importantes.
- Prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Des enjeux transversaux :

- Amélioration des liaisons douces pour réduire l'usage de la voiture et sécuriser le déplacement des habitants dans le centre.
- Réduction de la consommation d'espace pour maintenir les espaces agricoles (maintien d'une production de foin pour garder l'AOC)
- Regroupement de l'urbanisation pour limiter la fragmentation écologique et réduire les déplacements automobiles.

Des enjeux spatialisés :

- Respect de la fonctionnalité de la zone humide du front de neige
- Vigilance aux abords du captage du marais
- Valorisation écologique et paysagère des abords de l'Arly

